



Annex 6: Direct debit order

A direct debit order is recommended in order to facilitate the work of our accounting/finance department.

Le (la) soussigné(e) (au nom de qui les créances sont établies)	Nom complet
	Nom de l'enfant/ des enfants
	Rue, N*
	C.P., Localité
	Pays
prie la firme	Nom CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE
(qui établit les créances) portant le no ID créancier d'encaleser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances portant référence au n° matricule auprès de la banque	Rue, N* 44, BOULEVARD JOSEPH II
	C.P , Localité L-1840 LUXEMBOURG
portant le no ID créancier	LU72ZZZ00000000000042200
d'encalsser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances portant référence au n° matricule	
	Nom BGL BNP Paribas
auprès de la banque	Rue, N* 50, avenue J.F. Kennedy
	C.P , Localité L-2951 Luxembourg
par le débit du compte bancaire	BAN: L U
(*) titulaire du compte	Nom complet
	Rue, N*
	C.P , Localité
	Pays
Lieu	Date
Signature(s) pour accord	
Le donneur d'ordre	Le titulaire du compte (*)

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélévement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.

→ The direct debit order is to be completed and signed only once; it remains valid until revoked. If you have already signed a direct debit order, you do not need to renew it, unless your bank details have changed.

Please note the expiry date of the Service Cheque card!

Page 8

Tél.: 37 92 92 350